

Dons patriotiques de la société populaire de Dorat, qui envoie la somme de 4000 livres et 98 bœufs, donnés par le citoyen Fillioux, membre de cette société, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques de la société populaire de Dorat, qui envoie la somme de 4000 livres et 98 bœufs, donnés par le citoyen Fillioux, membre de cette société, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 560-561;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29748_t1_0560_0000_8

Fichier pdf généré le 30/01/2023

immortelle vous soit surtout rendue pour ceux qui viennent de terrasser une des dernières têtes de l'hydre des conspirateurs et de mettre la vertu et la probité à l'ordre du jour. Que de traîtres ont pâli à la lecture de ces décrets mémorables, que d'hommes en place ont pu y lire leur jugement et leur condamnation. Législateurs, qu'aucune considération n'arrête vos bras levés pour venger la patrie; frappez, frappez sans distinction toutes les têtes criminelles, frappez surtout ces loups dévorants qui s'étaient couverts de l'habit du berger pour vous égorger, frappez ces hommes qui ne voyaient dans la Révolution qu'un moyen d'assouvir leur avidité par les places et les richesses, et dans le peuple qu'un instrument servile de leurs passions. Frappez, encore une fois, que la hache révolutionnaire ne se repose que lorsqu'il n'existera plus de traîtres et d'intrigants, et si le nombre et l'audace des conspirateurs pouvaient vous faire craindre pour vous ou pour la liberté, parlez, les distances ne sont rien quand il s'agit de secourir la patrie. Parlez, et vous nous verrez voler à votre défense, triompher avec vous ou mourir en criant jusqu'au dernier soupir: Vive la République, Vive la Montagne.»

u'

[Le C. révol. de Tours, à la Conv.; 21 germ. II] (1).

« Mandataires du peuple,

Recevez le juste tribut d'hommages que vous méritez, vous venez de découvrir de grandes conspirations, le récit affreux des projets infâmes de ces trop fameux conspirateurs nous a fait frémir d'indignation et de rage, vous avez déployé la vengeance nationale sur tous ces scélérats, vous avez purgé le sol de la liberté de ces plus cruels ennemis, vous avez bien mérité de la patrie. Comment s'imaginer que des Danton, et tant d'autres avant lui, qui ont été témoins de vos vertus et de votre amour pour la chose publique, aient osé méditer leurs projets liberticides à l'ombre de la représentation nationale, et jusque dans le sanctuaire des lois. Illustres représentants, Montagnards irréprochables, quel exemple vous offrez à l'univers étonné. Vous découvrez une conspiration, les conspirateurs siègent parmi vous, vous les livrez à la rigueur des lois, et leurs têtes coupables tombent sous le glaive de la justice.

Continuez vos travaux glorieux, vous vous immortaliserez, vous assurerez notre bonheur et la France entière se levant par un mouvement spontané, s'écrira dans les transports de sa joie et de sa reconnaissance, la Convention nationale a sauvé la République, elle lui a donné pour fondement, la justice et la vertu, elle est impérissable, Vive la République, Vive la Montagne.»

SANSON, A. DUPRÉ, GOYARD, BARRIÉ, BRETTE, MILLET, LOISELON [et une signature illisible].

(1) C 298, pl. 1042, p. 31. Bⁱⁿ, 27 germ. (suppl¹); Mess. Soir., n° 605; Débats, n° 577, p. 486.

2

La société populaire de Dorat annonce qu'elle ajoute la somme de quatre mille livres aux dons qu'elle a déjà faits, et qu'elle la destine à l'équipement de deux cavaliers. Simon Filieux, membre de cette société, voyant les manœuvres des bouchers de Paris pour dégouter les marchands qui approvisionnent cette commune, a envoyé 98 bœufs à Paris en deux décades, au lieu de 25 qu'il envoyait communément.

La Convention nationale décrète mention honorable du civisme de ce citoyen et insertion au bulletin (1).

[Le Dorat, 25 germ. II] (2).

« Représentants du peuple français,

Que le glaive vengeur de la loi s'appesantisse promptement sur les têtes coupables...; que l'intrigue, compagne fidèle de la trahison soit anéantie et avec elle tous ceux qui travaillent le peuple...; que la melveillance ne trouve plus d'asile, et la République est inébranlable.

Une grande conspiration dirigée par des hommes entourés de l'opinion publique, vient d'être heureusement étouffée dès sa naissance. Grâce vous en soit rendue, immortels Législateurs, vous dont l'énergie vient encore d'assurer au peuple la liberté et son indépendance. Vous avez mérité la confiance des Français, les sans-culottes du Dorat ne seront pas les derniers à vous assurer que la leur vous est acquise et qu'ils sont prêts à tout sacrifier pour l'exécution de vos sages décrets.

Législateurs, tandis que la foudre menaçait odieusement la représentation nationale et la souveraineté du peuple; tandis que les plus noirs complices se formoient contre notre liberté, nous faisons des sacrifices pour son affermissement, nous préparons de nouvelles armes contre nos ennemis.

Une somme de 4.000 liv. vient d'être ajoutée aux dons patriotiques que nous vous avons déjà présentés, nous la déposons sur l'autel de la patrie et nous vous demandons de l'employer à l'armement et l'équipement de deux cavaliers. Qu'il sera glorieux pour nous, Braves Montagnards, d'avoir contribué à terrasser les brigands coalisés, et à fonder la République sur des bases solides et durables.

Nous jurons de vivre libre ou mourir, d'exécuter avec toute la vérité de la justice les mesures que vous adopterez, nous demandons vengeance et vive la République, vive la Convention seront toujours les cris de ralliement des sans-culottes du Dorat.»

AUBUGEOIS, PETITMONT (secrét.), F. DEMOULIN fils, (présid.), SIMON FILIEUX, VERDUNE.

Note d'un député de ce département. Le nommé Simon Filieux, membre de la même Société

(1) P.V., XXXV, 216 et 349. Bⁱⁿ, 28 germ. (1^{er} suppl¹); J. Sablier, n° 1259.

(2) C 297, pl. 1027, p. 29.

du Dorat, marchand de bœufs, voyant que les autres marchands, dégoutés par les manœuvres pratiquées dans les marchés par les bouchers de Paris, au lieu de 15 bœufs qu'il envoyait chaque décade, en a envoyé 98 en deux décades.

3

Le citoyen Latour, employé dans les bureaux d'administration de l'artillerie, offre à la patrie une portion de rente de mille liv. à prendre sur son capital de 3000 liv. constitué sur les trésoriers de France, qui lui appartient du chef de sa mère.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (1).

[S. l., 25 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Jaloux de concourir, autant qu'il est en mon pouvoir, au succès de la cause commune, et de subvenir aux frais de la guerre que la liberté fait à la tyrannie, je dépose sur l'autel de la patrie mille livres faisant partie d'un contrat de rente perpétuelle, au capital de 3.000 liv. sur les ci-devant trésoriers de France, dont le tiers m'est échu dans la succession de ma mère. Je déclare que ce don renferme les rentes de plusieurs années qui me sont dues. C'est l'unique bien qui soit à ma disposition, et j'en fais le sacrifice avec plaisir, ayant un traitement qui peut suffire aux besoins de ma famille, et sur lequel j'ai invité l'administration à distraire 50 liv. par mois, que je destine également aux frais de la guerre. »

LATOUR-LAMONTAGNE.

4

Les administrateurs du district d'Orange envoient un état détaillé, par communes, de l'argenterie provenant de leur église, qu'ils ont envoyée à la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à la commission chargée de les recueillir (3).

[Orange, s.d.] (4).

« Nous vous adressons, Citoyens représentants, un état de l'argenterie que nous vous faisons passer par la voye de la Messagerie nationale; et nous comptons de vous faire bientôt d'autres envois des dépouilles du fanatisme, qui est expirant dans le district.

Nous vous adressons encore une expédition de notre arrêté du 29 pluviôse dernier, qui fixe provisoirement les cantons de ce district; vous y verrez les motifs qui l'ont nécessité; et vous voudrez bien statuer définitivement sur

cette organisation essentielle, que le gouvernement révolutionnaire a rendue encore plus urgente. Vive la République, Vive la Montagne. »

J. JOURDAN (présid.), TRUC, BRIDEU (agent nat).

[Etat de l'argenterie par commune.]

	marcs	onces	gros
Orange	10	7	4
Eglise chrétienne réformée	3	1	
Sérignan	2	2	
Valréas :			
argent	63	2	5 1/2
vermeil	3	6	2
Objets trouvés cachés :			
argent	23	5	7
vermeil	4	7	6
Suze-la-Rousse	10		3
Bedarride	8	4	3
Piolenc :			
argent	9	7	
vermeil	2	3	
Visan :			
argent	17	2	4
vermeil	9	4	2
Tulette :			
argent	8	5	5 1/2
vermeil	3	3	2
Rochevade :			
argent	2	4	4
vermeil		7	2 1/2
Total	190	3	21 1/2

[Extrait détaillé de l'argenterie, 15 vent. II.]

1) 5 croix ci-devant appelées de St Louis; remises par les citoyens Bilioty, de Piolenc, Grely, de Valréas, Rocher Pelissier et Justamon, de Bollène; avec brevet de chacun des trois derniers.

2) Reçu de la commune d'Orange une grande croix d'argent, avec son baton revêtu de même, provenant de la paroisse du dit Orange, et pesant : 10 m. 7 on. 4 gr.

Un bassin d'argent de l'église chrétienne réformée, pesant : 3 m. 1 on.

3) Reçu de la commune de Sérignan un calice et sa patène, provenant de la ci-devant chapelle Ste Cathérine, pesant : 2 m. 2 on.

4) Reçu de la commune de Valréas un buste dit de St Martin, avec 2 encensoirs, leurs navettes et cuillers, pesant : 42 m. 4 on. 1 gr. 1/2.

Une croix avec son Christ et son manche; un calice avec sa patène; un encensoir avec sa navette et cuiller; une clef de tabernacle et un goupillon, ci-devant des Cordeliers, savoir ce qui est en argent, pesant : 20 m 6 on. 4 gr., ce qui est vermeil : 3 m. 6 on. 2 gr.

12 cuillères, 24 couverts, 16 cuillers à café, 5 petites brochettes, 1 bougeoir, 1 bénitier en filigrane, y compris 1 petit Christ en or; une coupe de calice avec sa patène, une clochette, 2 burettes et leur bassin, le tout du ci-devant évêque de Vaison, trouvé caché et pesant, savoir ce qui est en argent : 28 m. 5 on, 7 gr., ce qui est en vermeil : 4 m. 7 on. 6 gf.

Total 117 m. 1 on. 0 gr. 1/2.

5) Reçu de la commune de Suze-la-Rousse, un calice avec sa patène, un ciboire avec son

(1) P.V., XXXV, 216.

(2) C 297, pl. 1027, p. 21.

(3) P.V., XXXV, 217. J. Sablier, n° 1258.

(4) C 297, pl. 1027, p. 22, 23.